



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- L'environnement
- Le groupe scolaire et ACM
- Le public et les caractéristiques de l'enfant de 6 à 11 ans
- L'organisateur et les modalités d'inscription

2. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Organisation du travail en équipe
- Le rôle de la direction
- Le rôle des animateurs

3. LE PÉRISCOLAIRE

- Les espaces
- Les horaires d'accueil
- Le fonctionnement

4. LES OBJECTIFS

- Rappel du projet éducatif
- L'année 2025/ 2026
- Les objectifs pédagogiques

5. L'ÉVALUATION

6. SANTÉ

7. LA SÉCURITÉ

8. LE RÈGLEMENT

9. CONCLUSION

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique s'inscrit dans une volonté commune de proposer un cadre éducatif cohérent, bienveillant et stimulant sur les deux écoles concernées : l'une accueillant les enfants du CP au CE1, l'autre ceux du CE2 au CM2.

L'équipe d'animation y joue un rôle central, en accompagnant les enfants dans leurs découvertes, leurs apprentissages et leurs relations au sein du groupe.

À travers des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge, ce projet vise à favoriser le développement global de l'enfant : personnel, social, citoyen et créatif.

Il repose sur un partenariat étroit entre les animateurs, les enseignants, les familles et l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, garantissant ainsi une continuité et une cohérence dans l'accompagnement de chaque enfant.

Le respect de soi, des autres et de l'environnement, l'apprentissage de la vie en collectivité, la participation active et l'expression libre des enfants constituent les fondements de notre démarche. Chaque enfant est encouragé à devenir acteur de ses loisirs, à expérimenter, à s'impliquer et à grandir en confiance.

Ce projet est avant tout un projet vivant, en constante évolution. Il s'adapte aux besoins des enfants, aux dynamiques de l'équipe et aux réalités du terrain.

Ensemble, continuons à faire du périscolaire un espace d'épanouissement, d'apprentissage et de citoyenneté, où chaque enfant trouve sa place, développe son autonomie et apprend à vivre pleinement avec les autres.

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

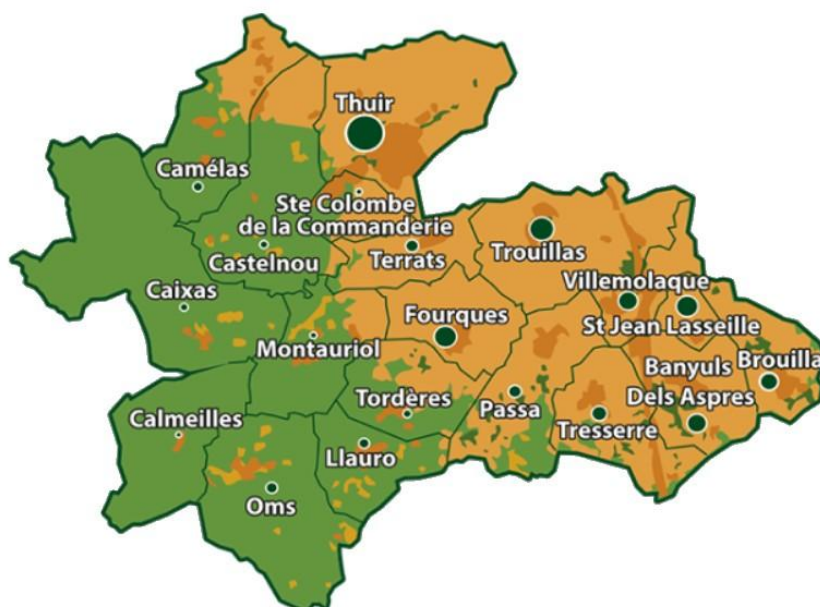
a) L'environnement

La Communauté de Communes des Aspres est une structure intercommunale regroupant 19 communes :

Banyuls-Dels-Aspres, Brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Saint-Jean-Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre et Villemolaque.

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou, elle bénéficie d'un cadre naturel privilégié, entre mer et montagne.

Le territoire compte environ 22 795 habitants, dont près de 1 900 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du secteur.



La ville de Thuir, située au cœur du territoire des Aspres, constitue le centre économique de la communauté. Forte de ses 8 425 habitants, elle est à la fois chef-lieu d'un canton de 17 communes et siège de la Communauté de Communes des Aspres, qui rassemble au total 19 communes.

Le territoire thuirinois compte deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires, accueillant environ 700 enfants.

Les accueils périscolaires sont implantés au sein même des écoles, permettant une continuité éducative fluide entre le temps scolaire et le temps de loisirs.

Les locaux sont partagés avec les équipes enseignantes, favorisant la coopération et la cohérence éducative entre les différents acteurs.

Grâce à l'appui de la mairie de Thuir, l'équipe d'animation dispose également de salles dédiées spécifiquement à l'accueil de loisirs, ce qui lui permet de proposer des projets pédagogiques variés et adaptés aux besoins des enfants.

Le groupe scolaire et l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Le groupe scolaire de Thuir se situe au cœur de la ville et regroupe plusieurs établissements :

- Deux écoles maternelles,
- Deux écoles élémentaires,
- Et un collège.

L'école Jean Jaurès accueille les enfants scolarisés en CP et CE1, tandis que l'école Jules Ferry reçoit les élèves de CE2 à CM2, ainsi qu'une classe ULIS (*Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire*) favorisant l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Les accueils périscolaires sont implantés au sein des deux écoles primaires, permettant une continuité éducative entre les temps scolaires et les temps de loisirs. Le partage des locaux se fait en concertation avec la mairie et les directions d'école, dans un esprit de coopération et de respect mutuel.

Ces espaces communs offrent à l'équipe d'animation la possibilité de proposer des activités diversifiées et adaptées aux besoins des enfants, tout en garantissant un cadre sécurisant et bienveillant.



Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres compte cinq Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) répartis sur son territoire :

- Deux structures maternelle et primaire situées à Trouillas et Banyuls-dels-Aspres,
- Deux structures sur la ville de Thuir, une pour les maternelles et une pour les primaires.
- Une structure maternelle et primaire à Terrats seulement en été.

Ces accueils fonctionnent :

- Les mercredis, dans le cadre du périscolaire, sur la journée complète,
- Et pendant les vacances scolaires, en accueil extrascolaire.

Le public accueilli

➤ Les effectifs

Le périscolaire de Thuir accueille les enfants scolarisés dans les deux écoles primaires du groupe scolaire : Jean Jaurès (CP et CE1) et Jules Ferry (du CE2 au CM2).

École Jean Jaurès – Directrice : Mme BADIE

Classe	CP1	CP2	CP3 Bil	CP/CE1	CP/CE1 Bil	CP/CE1	CE1A	Total
Effectif	24	27	23	32	24	24	26	180 élèves

École Jules Ferry – Directrice : Mme VIDAL

Classe	CE2A	CE1/CE2	CE1/CE2 Bil	CE2/CM1	CM1A	CM1B	CM1Bil	CM1/CM2	CM2Bil	CM2A	CM2B	Total
Effectif	24	25	27	25	26	27	23	23	25	27	25	269 élèves

Caractéristiques du public : l'enfant de 6 à 11 ans

Les enfants accueillis sur le temps périscolaire appartiennent à une tranche d'âge marquée par de profonds changements physiques, cognitifs et émotionnels. L'équipe d'animation doit tenir compte de ces spécificités pour adapter ses propositions et son accompagnement.

Développement général

- Période de curiosité, d'exploration et de socialisation :
L'enfant cherche à comprendre le monde et à trouver sa place au sein du groupe.
- C'est l'âge du sérieux, de la réflexion et de la motivation personnelle :
L'enfant veut réussir, comprendre et être reconnu.
- On observe une meilleure maîtrise des émotions et un début de sens critique envers l'adulte et les règles.

Sur le plan cognitif

- ❖ L'enfant développe son esprit logique et sa capacité de concentration, mais reste encore sujet à la dispersion.
- ❖ Il a besoin d'activités variées et structurées, qui sollicitent à la fois la réflexion et l'action.

Sur le plan social et affectif

- ✓ L'appartenance au groupe devient essentielle :
Le besoin de camaraderie, de coopération et de compétition se renforce.
- ✓ Les enfants recherchent la valorisation et l'affirmation de soi.

- ✓ Dès 9 ans, les différences entre filles et garçons s'accroissent, influençant les dynamiques de groupe.
- ✓ L'importance du leader et la sensibilité aux règles de justice sont très marquées.

Sur le plan personnel

- Vers 10-11 ans, l'enfant entre dans une phase de révolte et d'indépendance : *Il remet en question les règles et les figures d'autorité.*
- Il peut alterner entre désir d'autonomie et besoin de sécurité.
- Le périscolaire doit alors offrir un cadre clair, rassurant et valorisant, tout en encourageant la prise d'initiatives et la responsabilité.

L'organisateur

La gestion et l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Depuis le 1er janvier 2011, la Communauté de Communes des Aspres a pris la compétence "Enfance" pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

En septembre 2014, une délégation de service public a été mise en place : la Ligue de l'Enseignement est ainsi cogestionnaire des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires de la Communauté de Communes des Aspres.

La réglementation

Le périscolaire est soumis à la réglementation définie par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

S'appliquent également :

- La Convention Collective de l'Animation,
- Et le Code du Travail, encadrant les droits et obligations de l'ensemble des salariés.

Les équipes pédagogiques sont garantes du respect de cette réglementation et doivent veiller à la conformité avec les normes d'encadrement fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

- 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans,
- 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans.

La composition de l'équipe d'animation doit respecter les critères suivants :

- Minimum 50 % d'animateurs titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent,
- Maximum 50 % d'animateurs BAFA stagiaires,
- Maximum 20 % de l'effectif total de l'équipe non diplômé.

1. Les modalités d'inscriptions :

Pour toute fréquentation du périscolaire, l'inscription est obligatoire et doit être effectuée avant la venue de l'enfant.

Les inscriptions se font directement en ligne sur l'[espace citoyen des familles](#).



Lors de la création du dossier, les parents doivent joindre :

- ✓ Une copie du carnet de vaccinations à jour,
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile.

En cas de situation exceptionnelle :

- Si les parents ont besoin d'un accueil périscolaire avant la finalisation de l'inscription, ils doivent prévenir les responsables du périscolaire par téléphone ou courriel.
- Si l'enfant ne doit plus fréquenter le périscolaire, les parents doivent le signaler et remplir un formulaire de désinscription.

2. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

La Direction	
La directrice Yamina	• BPJEPS (<i>Brevet d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Loisirs</i>) Tous Publics
La directrice adjointe Alexandra	• BPJEPS (<i>Brevet d'Etat de la Jeunesse, de L'Education Populaire et des Sports</i>) Loisirs Tous Publics

LES ANIMATEURS-TRICES	
Tony, Seb, Thomas, Mathieu, Gaëlle, Julien, Lindsay	BAFA (<i>Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur</i>),
Delphine, Maxime	CQP (<i>Certificat de Qualification Professionnelle</i>) Animation périscolaire
Cécile	CAP petite enfance (<i>Le certificat d'aptitude professionnelle</i>)
Camille	BPJEPS APT (<i>Activités Physiques pour Tous</i>)
Marlène	Sans diplôme

Les animateurs stagiaires

Des animateurs stagiaires peuvent intégrer temporairement l'équipe dans le cadre d'une convention de stage signée avec un organisme agréé.

Ils participent pleinement à la vie du périscolaire, accompagnés par un animateur référent qui veille à leur intégration, leur progression et leur évaluation tout au long du stage.

L'organisation du travail en équipe

L'équipe d'animation se réunit en début et en fin de cycle.

Ces temps de rencontre ont pour objectifs :

- ✓ De faire le bilan de la période écoulée,
- ✓ D'analyser les pratiques en lien avec le projet pédagogique,
- ✓ D'ajuster le fonctionnement pour mieux atteindre les objectifs éducatifs,
- ✓ De concevoir collectivement les projets d'animation,
- ✓ D'échanger sur le suivi des enfants afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Ces réunions sont menées de façon interactive et participative, afin de favoriser la cohésion d'équipe.

Des intervenants extérieurs peuvent y être invités pour enrichir la réflexion et apporter de nouveaux outils pédagogiques.

Le rôle de la direction

L'équipe de direction a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner le fonctionnement du périscolaire, dans le respect des orientations fixées par la Communauté de Communes des Aspres et la Ligue de l'Enseignement.

Ses principales missions :

- Concevoir et garantir la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Coordonner et animer l'équipe d'animation, gérer les éventuels conflits,
- Gérer les inscriptions, les listes d'enfants et le suivi administratif,
- Veiller à la gestion budgétaire et au suivi du matériel,
- Accompagner et former les animateurs à travers des points de régulation réguliers,
- Évaluer la qualité des actions menées et en rendre compte à la collectivité.

Ses objectifs :

- Favoriser une cohésion d'équipe solide,
- Motiver et valoriser les animateurs,
- Installer un climat de confiance et de respect mutuel.

L'équipe de direction organise également un **débriefing toutes les deux semaines** afin d'évaluer le déroulement du périscolaire et d'échanger sur les points à améliorer.

Le rôle des animateurs

L'animateur est avant tout un éducateur, garant du bien-être et du développement harmonieux de chaque enfant.

Il agit avec cohérence et professionnalisme dans ses actions et ses attitudes.

Ses missions :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif,
- Construire une relation bienveillante avec les enfants, en individuel comme en groupe,
- Accompagner les apprentissages liés à la vie en collectivité,
- Respecter les enfants, ses collègues et la hiérarchie,
- Savoir travailler en équipe, échanger et écouter,
- Être capable de se remettre en question et d'analyser sa pratique professionnelle.

3. LE PÉRISCOLAIRE

Les espaces

Ecole Jean Jaurès

- Une salle d'accueil et d'activités

Où se trouvent les dossiers des enfants et du personnel, les talkies walkies, des Jeux de sociétés, Coloriage, Matériel ...

- Une salle d'arts plastiques
- Une grande cour et un préau
- Des sanitaires

Ecole Jules Ferry

- Une salle d'accueil et d'activités Des jeux de sociétés, Coloriage, Livres
- Une grande salle d'arts plastiques (*Peinture, colle...*)
- Une ludothèque avec différents jeux de sociétés, jeux en bois
- Une grande cour, un préau, un plateau
- Des sanitaires

Les horaires d'accueil

Le périscolaire fonctionne du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 03 juillet 2026 au soir et sera fermé pendant les vacances scolaires. Les horaires d'ouverture sont :

	Horaires d'ouverture	Animateurs-trices présent-e-s	Responsables présents
Matin	07h30 - 08h45	8	1
Soir	16h45 - 18h30	14	1

LE FONCTIONNEMENT

Le matin

Les enfants arrivent de façon échelonnée à partir de 7h30 et sont accueillis dans les salles du périscolaire :

- ✓ La salle d'accueil de l'école Jean Jaurès,
- ✓ La salle de musique de l'école Jules Ferry.

Ce temps d'accueil permet aux enfants de commencer leur journée en douceur, de se réveiller à leur rythme et de jouer librement grâce au matériel mis à leur disposition (jeux, dessins, livres, activités calmes...).

C'est également un moment d'échange avec les familles, qui peuvent transmettre d'éventuelles consignes particulières concernant leur enfant.

Organisation du matin

- ✓ Un animateur est posté au portail dès 7h30 avec la liste de pointage des enfants.
 - Par temps froid, il se positionne au portail à partir de 8h10.
 - Un animateur est présent au portail d'entrée de l'école Ferry et un autre au portail interne entre Ferry et Jaurès.

En période hivernale, la surveillance du portail se fait à tour de rôle, par période de 15 minutes.

La direction est présente chaque matin pour :

- ✓ Ouvrir le portail de l'école,
- ✓ Veiller au bon déroulement de l'accueil,
- ✓ Recharger les talkies-walkies pour le soir,
- ✓ Et accueillir ou informer les parents si nécessaire.

Dès 7h30, sur l'école Ferry :

- Un animateur reste en salle de musique pour l'accueil (en période froide),
- L'autre ouvre la ludothèque pour les enfants déjà prêts à jouer.

Les enfants peuvent sortir jouer dans la cour à partir de 8h15 en hiver, sous la surveillance des animateurs, et dès 7h30 lorsque le temps le permet.

Avant la sonnerie (8h35), les animateurs s'assurent du rangement des salles, de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes.

Ils restent ensuite dans la cour jusqu'à la sonnerie, responsables des enfants jusqu'à la prise en charge par les enseignants.

Le soir

- Les animateurs prennent leur poste à 16h35.
 - Ils récupèrent leur liste de classe, leur talkie-walkie, et effectuent un contrôle des présences directement dans les classes.

À 16h45, la directrice adjointe se positionne au portail principal de l'école Ferry, afin de vérifier les départs et s'assurer que les enfants soient récupérés uniquement par les personnes autorisées.

L'entrée et la sortie du périscolaire se font exclusivement par ce portail.

Les appels des enfants commencent entre 16h50 et 18h30, une fois la sortie des classes terminée.

L'identité des personnes venant chercher un enfant est systématiquement vérifiée en cas de doute.

Sortie des enfants inscrits au périscolaire

La sortie effective des enfants inscrits au périscolaire ne pourra avoir lieu qu'après la sortie complète des élèves non-inscrits.

Toute demande particulière concernant :

- L'autorisation de sortie seule d'un enfant,
- La récupération par un mineur, ou par un club sportif
- Ou encore une désinscription ponctuelle ou définitive,

Devra être adressée directement au directeur du périscolaire, qui validera ou non la demande selon la réglementation en vigueur et les consignes de sécurité.

Toute personne venant récupérer un enfant et ne figurant pas dans le dossier d'inscription se verra refuser la remise de l'enfant.

Les parents doivent impérativement prévenir la direction en amont, en indiquant le nom et le prénom de la personne autorisée. Cette dernière devra présenter une pièce d'identité au moment de la récupération de l'enfant.

Mesures de sécurité

- ✓ Dans le cadre du Plan Vigipirate, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires.
- ✓ La directrice adjointe, ou à défaut la directrice ou un animateur, reste présente jusqu'à la fermeture pour filtrer les sorties et assurer la sécurité des enfants.

Le déroulement du soir

Accueil après la classe (16h45 à 17h00)

À la sortie des classes, les enfants inscrits au périscolaire se dirigent vers les espaces prévus selon leur niveau afin de prendre le goûter, fourni par les parents.

Espace Goûter	
CP	Sous le préau ou salle d'arts plastiques
CE1	Dans la cour ou salle d'accueil
CE2	Sous le préau ou dans la salle ludothèque
CM1	Dans la cour ou dans la bibliothèque
CM2	Sur le plateau ou dans la salle d'arts plastiques

L'animateur procède à l'appel des enfants pour vérifier à nouveau les présences.

Les animateurs travaillent en binôme par niveau et sont référents de leurs classes. À chaque cycle, les équipes peuvent être réorganisées afin que chaque animateur connaisse les enfants des deux écoles. Ce roulement est défini par la direction, dans un souci d'équilibre et de bon fonctionnement.

Il reporte les absences sur la grande liste d'appels du périscolaire, mise à jour chaque vendredi soir, afin de faciliter le pointage hebdomadaire des présences.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

- Les APC sont menées par l'équipe enseignante.
- La direction reçoit la liste des enfants concernés.
- À la fin des APC, les enfants inscrits au périscolaire rejoignent les ateliers ou rentrent avec leurs parents.

Consignes de sécurité dans la cour

- Les enfants n'ont pas le droit d'accéder à la zone située le long du grillage donnant sur l'espace des bus, ni au portail de sortie de l'école Ferry.
- Les cartables doivent être déposés le long du grillage qui borde le potager de l'école.

Temps d'activités (à partir de 17h15)

- Le rassemblement s'effectue à 17h10 sur les deux écoles. Les activités ponctuelles et projets d'animation sont alors annoncés.
- Les enfants peuvent choisir librement leur activité, dans la limite des capacités d'accueil. Un animateur seul ne peut encadrer plus de 18 enfants.
- Les espaces sont aménagés afin de favoriser l'autonomie des enfants, leur permettre de manipuler du matériel, de jouer librement, ou de participer à une activité dirigée proposée par un animateur.

Rangement et nettoyage

Le rangement fait partie intégrante de la vie quotidienne et de l'activité éducative. Les animateurs sont responsables :

- Du rangement et du nettoyage des espaces utilisés,
- Du matériel mis à disposition.

Le rangement s'effectue avec la participation des enfants, sauf en cas de risque pour leur sécurité.

Retour au calme et départs (18h00 à 18h30)

Le retour au calme débute à 18h00.

Les enfants sont rassemblés dans la salle d'accueil et dans la petite cour, où des activités calmes sont proposées en attendant l'arrivée des parents (jeux de société, lecture, dessin...).

Les départs sont échelonnés jusqu'à 18h30.

4. LES OBJECTIFS

Rappel du projet éducatif (PEDT)

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs se définit par le projet éducatif de la communauté des communes des Aspres dont les principaux objectifs sont :

➤ L'environnement

- Education à l'environnement, avec la « dynamique dehors », le tri, le recyclage, l'utilisation des composteurs, la préservation des ressources naturelles, la connaissance scientifique de la flore et de la faune. Que le volet environnemental soit pensé et inclus dans chacune des actions et animations proposées par les équipes d'encadrement.

➤ Colo apprenante

- Mise en place par le service avec la ligue de l'enseignement.

➤ L'intergénérationnel

- Regroupements avec l'ensemble des ACM
- Projet avec le service jeunesse
- Actions avec les aînés de la communauté de communes
- Accueil du RPE

➤ Le social

- Développer le travail intergénérationnel, à travers des échanges inter centre, le centre de loisirs adolescent, le RPE, avec les clubs des aînées des villages du territoire, l'EPHAD de Thuir
- Dispositif « Lire en ACM » partager à travers le livre, la lecture, le conte et d'autres modes d'expressions qui invitent à la découverte du livre.

➤ Santé et prévention

- La communauté de communes des Aspres et engagée dans un « CONTRAT LOCAL DE SANTE ». Les accueils de loisirs souhaitent s'inscrire dans les manifestations initiées dans le cadre de ce dispositif (hygiène, alimentation, activité physique, addiction, inclusion, santé mentale...)
- Projet National Nutrition Santé en lien avec le printemps des familles en mai à Banyuls Dels Aspres.

Le groupe scolaire de Thuir élémentaire oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école élémentaire de Thuir a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

1. L'année scolaire 2025 / 2026

Les objectifs pédagogiques

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Outils / Moyens	Critères d'évaluation
Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement Développer des comportements écoresponsables au quotidien. Découvrir la nature de proximité à travers une approche sensorielle et ludique.	Identifier les différentes poubelles et savoir trier les déchets. Comprendre le cycle de vie d'un déchet et l'importance du recyclage. Participer à des actions concrètes : nettoyage d'un espace, fabrication d'objets recyclés.)	Ateliers de tri sélectif et jeux sur le recyclage. Fabrication d'objets à partir de matériaux de récupération (boîtes, bouchons, papier...). Interventions possibles d'associations environnementales locales.	Observation des comportements (tri correct, soin apporté à la nature). Autoévaluation ludique : quiz, affiches collectives sur les bons gestes. Présentation des productions (exposition, affichage dans le centre).
Sensibiliser les enfants à la notion de solidarité et d'attention envers les autres. Donner du sens à leurs productions artistiques en les destinant à autrui. Valoriser l'engagement citoyen à travers des actions simples et concrètes.	Réaliser des créations destinées à des aînés isolés : cartes, décorations, lettres, dessins, poèmes, petits objets faits main. Comprendre le rôle social des personnes âgées et l'importance du lien entre générations. S'exprimer sur les émotions liées au don, au partage et à la reconnaissance.	Ateliers créatifs : fabrication de cartes de vœux, décorations de Noël, dessins pour les fêtes, messages illustrés pour les saisons, marque-pages, etc. Écriture de lettres collectives : messages positifs, poèmes, anecdotes sur leur vie d'enfant. Présentation du projet : explication du contexte aux enfants (personnes âgées parfois seules, importance d'apporter de la joie). Partenariat avec une mairie, un CCAS, ou une résidence pour personnes âgées pour transmettre les créations. Valorisation interne : affichage dans le centre avant l'envoi, prise de photos, exposition des réalisations.	Échanges collectifs : discussion après les ateliers ("Comment vous sentez-vous quand vous offrez quelque chose ?"). Valorisation du travail : présentation des productions, retour éventuel du partenaire (merci, photos, lettres de réponse). Autoévaluation : les enfants expriment ce qu'ils ont appris sur la solidarité et le respect des aînés.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Outils / Moyens	Critères d'évaluation
Développer la sensibilité artistique et la créativité. Découvrir différentes formes d'art et cultures. Favoriser l'expression de soi et la confiance.	Explorer diverses techniques : dessin, collage, théâtre, ... Participer à la création d'une œuvre collective. Découvrir des artistes ou des œuvres locales/nationales.	Ateliers manuels thématiques (nature, recyclage, saison...). Création d'un spectacle, exposition ou fresque collective. Utilisation de matériaux naturels ou de récupération.	Valorisation des productions des enfants (exposition). Expression orale : ce qu'ils ont aimé, compris, appris. Observation de la participation, de la créativité et du travail en groupe.
Comprendre l'importance d'une bonne hygiène de vie. Favoriser les comportements favorables à la santé (alimentation, activité physique, sommeil). Sensibiliser à la prévention et au bien-être.	Identifier les familles d'aliments et leur rôle. Comprendre l'équilibre alimentaire sans cuisiner. Pratiquer régulièrement des activités physiques variées. Adopter des règles d'hygiène corporelle simples.	Jeux de plateau ou quiz sur l'alimentation équilibrée. Activités physiques ludiques : parcours, relais, jeux collectifs. Ateliers d'expression autour des émotions et du bien-être. Création d'affiches sur « bien manger, bien bouger ». Interventions possibles d'infirmière scolaire, diététicienne, éducateur sportif.	Compréhensions comportements (participation, compréhension des messages). Réalisation de supports par les enfants (affiches, dessins, slogans). Autoévaluation ludique (questionnaire, jeu de rôle sur les bons choix).

LES PROJETS

- Initiation au sport
- Découverte des sports du monde
- Activités manuelles
- Découverte des saisons
- Décoration d'une salle
- Théâtre

Initiation au sport (Camille)

Objectif général : Développer le plaisir de bouger, la motricité et l'esprit d'équipe.

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les règles de base de différents sports (course, balle, coordination).
- Apprendre à respecter les consignes et les autres joueurs.
- Développer la coordination, l'équilibre et la motricité fine et globale.
- Savoir coopérer et communiquer au sein d'une équipe.
- Valoriser les efforts individuels et collectifs, plus que le résultat.

Découverte des sports du monde (Mathieu et Tony)

Objectif général : Ouvrir les enfants à la diversité culturelle à travers la pratique sportive.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier des sports issus de différents pays (sumo, cricket, capoeira, baseball, etc.).
- Comprendre les origines culturelles et les valeurs associées à chaque sport.
- Expérimenter de nouvelles formes de mouvement et de jeu.
- Développer la curiosité et le respect des différences culturelles.

Activités manuelles (Thomas)

Objectif général : Développer la créativité, la motricité fine et la concentration.

Objectifs pédagogiques :

- Expérimenter différents matériaux (papier, peinture, pâte à sel, recyclage, nature...).
- Développer la motricité fine à travers le découpage, le collage et le modelage.
- Encourager l'imagination et l'expression personnelle.
- Apprendre à suivre un processus de création du début à la fin.
- Sensibiliser à la récupération et au respect de l'environnement (créations à partir d'éléments recyclés).
- Favoriser le travail en groupe et l'entraide (création collective).

Découverte des saisons (Delphine)

Objectif général : Comprendre le cycle des saisons et leurs effets sur la nature et la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les caractéristiques de chaque saison (températures, couleurs, vêtements, activités).
- Observer et décrire les changements dans la nature (arbres, animaux, météo).
- Développer le vocabulaire lié au temps et à la nature.
- Créer des productions artistiques ou manuelles inspirées des saisons.

Décoration d'une salle (Marlène)

Les droits de l'enfant, le droit à la différence et l'égalité fille-garçon

Objectif général : Sensibiliser les enfants aux droits fondamentaux, à la tolérance et à l'égalité à travers un projet artistique collectif.

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les droits de l'enfant (droit à l'éducation, à la santé, au jeu, à l'expression, à la protection...).
- Comprendre la notion d'égalité fille-garçon : reconnaître que chacun a les mêmes droits, capacités et valeurs.
- Aborder la différence comme une richesse (cultures, handicaps, apparences, goûts, etc.).
- Développer l'expression personnelle et artistique autour de valeurs citoyennes.
- Apprendre à coopérer dans un projet collectif (répartition des tâches, écoute, entraide).

Théâtre « Préservons l'environnement » (Lindsay & Sébastien)



Objectif général : Sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement à travers une démarche artistique et collective, en utilisant le théâtre comme moyen d'expression, de réflexion et de création.

L'objectif est de permettre aux enfants de comprendre les enjeux écologiques, d'adopter des gestes responsables au quotidien et de transmettre des messages citoyens par le jeu théâtral.

Objectifs pédagogiques :

Développer la conscience écologique

- Comprendre les notions de tri, de recyclage, de gaspillage et de protection de la nature.
- Identifier les comportements qui favorisent ou nuisent à l'environnement.

S'exprimer et communiquer à travers le théâtre

- Utiliser le corps, la voix et les émotions pour faire passer un message.
- Prendre confiance en soi et oser s'exprimer devant un groupe.

Stimuler la créativité et l'imaginaire

- Inventer des personnages et des situations autour de l'écologie
- Créer des dialogues et des saynètes à partir d'idées des enfants.

Favoriser la coopération et la vie de groupe

- Travailler ensemble sur une création commune.
- Apprendre à respecter les idées des autres et à trouver sa place dans un projet collectif.

Un espace pour faire ses devoirs « La Bulle du Savoir »



L'équipe du périscolaire propose une aide aux leçons pour vos enfants sur le temps périscolaire du soir. Surveiller par l'animateur Maxime.

Cet espace est réservé aux enfants qui ont choisi d'y participer volontairement.

Objectifs

- Aider les enfants à acquérir une méthodologie dans l'exécution de leur travail scolaire.
- Développer l'autonomie des enfants dans la prise en charge de leurs leçons.
- Favoriser l'entraide entre enfant (mise en place d'un tutorat avec les plus grands)

Dans ce cadre nous mettons à disposition un espace leçons intitulé « *La bulle du savoir* ».

Cet espace est ouvert tous les soirs, les enfants peuvent y accéder librement et sans inscription.

L'animateur surveille l'atelier mais il n'interviendra pas sur les devoirs, les enfants sont en totale autonomie. Les plus grands peuvent aider les plus jeunes pour les leçons.

5. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation est un temps essentiel de réflexion et d'évolution pour l'équipe d'animation.

Elle permet d'analyser la cohérence du projet pédagogique, de mesurer les effets des actions menées et d'ajuster le fonctionnement du périscolaire en fonction des besoins observés.

Évaluation par l'équipe d'animation

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction lors de différentes réunions collectives.

Ces temps d'échanges permettent de :

- Faire le point sur les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période,
- Identifier les réussites et les axes d'amélioration,
- Vérifier la pertinence de l'organisation des différents temps d'accueil (matin, midi, soir) et ajuster si nécessaire.

Ces bilans contribuent à maintenir une cohérence éducative et une dynamique collective positive au sein de l'équipe.

Évaluation avec les enfants

Des outils d'évaluation participatifs sont mis en place afin de recueillir le ressenti des enfants sur leur expérience au périscolaire.

Exemple : une cible colorée proposant quatre domaines d'évaluation (accueil, activités, relations, ambiance).

Chaque animateur peut proposer son propre outil d'expression (questionnaire imagé, arbre à émotions, tableau de satisfaction...).

Ces dispositifs permettent de :

- Donner la parole aux enfants,
- Comprendre leur vécu et leurs attentes,
- Réajuster les activités et l'organisation en conséquence.

Ces temps d'échanges favorisent la participation active des enfants à la vie du centre.

Évaluation avec les parents

Un questionnaire de satisfaction est diffusé aux familles afin de recueillir leurs avis sur le fonctionnement du périscolaire, la qualité de l'accueil et les projets proposés.

Les retours des parents constituent un outil précieux pour l'équipe : ils permettent d'identifier les points forts et d'améliorer le projet pédagogique pour les périodes suivantes.

Évaluation au sein de l'équipe

Les réunions d'équipe sont des moments d'analyse, d'échange et de co-construction.

La direction met en place des outils d'animation variés et participatifs (brainstorming, jeux collaboratifs, post-it d'idées, débats mouvants...) pour faciliter la prise de parole de tous et encourager la réflexion collective.

De plus, des entretiens individuels sont menés deux fois par an — mi-décembre et mi-juin — afin d'évaluer le parcours de chaque animateur, de valoriser ses compétences et de définir des axes de progression personnalisés.

6 - LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le classeur des soins

Chaque soin ou incident concernant un enfant doit être consigné dans un registre dédié, situé à proximité de l'armoire à pharmacie.

Ce registre permet d'assurer la traçabilité et le suivi des soins apportés aux enfants, aussi bien sur site que lors des sorties (via les feuilles de soins présentes dans les trousseaux de secours).

Les mentions obligatoires sont les suivantes :

- Date et heure du soin,
- Nom et prénom de l'enfant,
- Motif du soin et observations, Soins prodigués,
- Appel aux secours médicaux (oui/non, et à qui),
- Parents prévenus,
- Nom et signature de la personne en charge du soin.

Les numéros d'urgence

Un listing complet des numéros d'urgence doit être affiché à proximité du téléphone :

- ✓ SAMU (15)
- ✓ Pompiers (18)
- ✓ Police/Gendarmerie (17)
- ✓ Centre antipoison
- ✓ Allo Enfance Maltraitée (119)
- ✓ CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
- ✓ Médecin de garde / pharmacie / hôpital / mairie
- ✓ DRJSCS / DDCS

Déclaration d'un événement grave

Un événement grave est défini comme tout incident :

- Nécessitant une hospitalisation,
- Susceptible de laisser des séquelles,
- Impliquant un nombre important de personnes,
- Entraînant un dépôt de plainte,
- Ou provoquant un décès.

Tout événement grave doit être signalé sans délai à la DDCS du département concerné, via le formulaire officiel disponible sur le site de la DRAJES.

En cas d'évènement grave :

1. Prévenir la directrice
2. Appeler le 15 pour connaître les premiers soins
3. Contacter les parents selon la situation (Départ immédiat ou pas)
4. Préparer la fiche sanitaire de l'enfant pour les secours.

Le rôle de l'assistant sanitaire

Sous la responsabilité du directeur, l'assistant sanitaire assure :

- La mise à jour et la vérification régulière des trousse de secours,
- La tenue du registre des soins,
- La connaissance et la diffusion des informations concernant les allergies ou pathologies,
- La gestion des fiches sanitaires de liaison et des PAI,
- Et le suivi de la pharmacie.

L'assistant sanitaire doit être **titulaire du PSC** (Premiers secours citoyen).

La trousse de secours

Matériel :

- Gants médicaux à usage unique
- Paire de ciseaux,
- Pince à épiler,
- Thermomètre frontal,
- Serviettes hygiéniques (en cas de besoin).

Produits :

- Compresses stériles emballées individuellement,
- Sparadrap hypoallergénique,
- Bandes élastiques de différentes tailles,
- Antiseptique liquide incolore non alcoolisé,
- Pansements prédécoupés,
- Alcool à 90° (uniquement pour le nettoyage des instruments),
- Bande de gaze (éventuellement).

L'administration de médicaments en ACM

Principes généraux

L'admission d'un enfant dans un accueil collectif de mineurs nécessite la remise d'un document médical rempli par les responsables légaux.

Ces informations, confidentielles, sont conservées par la direction de l'accueil.

Les animateurs ne doivent jamais administrer un médicament de leur propre initiative. En cas de doute ou d'urgence, il est impératif de contacter un médecin ou d'appeler le 15.

Cas particuliers : traitements à prendre durant le séjour

- Une ordonnance médicale doit être fournie au responsable de l'accueil.
- Les médicaments sont remis dans leur emballage d'origine, accompagnés de la notice.
- Ils sont stockés sous clef dans l'armoire à pharmacie, avec le nom de l'enfant.
- À la fin de la période d'accueil, les médicaments et l'ordonnance sont restitués à la famille.

Cas particuliers : traitements en cas de crise

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 20 février 2003,
« S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation doivent être clairement décrites dans le protocole médical. »

Les précautions en cas d'allergies

Pour garantir la sécurité des enfants allergiques, il est indispensable de :

- Échanger avec la famille pour bien comprendre la nature de l'allergie et les symptômes,
- S'assurer que le dossier médical est complet (ordonnance, protocole, traitement, consignes),
- Informer l'ensemble des personnels en contact avec l'enfant,
- Prévenir les structures de restauration en cas d'allergie alimentaire,
- Mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), en lien avec la famille et, le cas échéant, l'école.

Localisation :

- J. Ferry : Infirmerie au rez-de-chaussée (salle photocopieuse), avec lit et PAI (ordonnances et médicaments).
- J. Jaurès : Salle des enseignants avec canapé et PAI.

Chaque salle du périscolaire possède une trousse de pharmacie. Les animateurs sont responsables du réapprovisionnement et doivent consigner tous les soins dans le registre d'infirmerie et sur la feuille de soins de chaque trousse.

7. LA SÉCURITÉ

Sécurité affective

- Identifier les émotions de chaque enfant.
- Prendre en compte l'histoire de l'enfant et instaurer un climat de confiance.
- Observer, écouter et être patient.

Sécurité physique

- Organisation des espaces et du matériel pour un environnement sûr.
- Compter les enfants régulièrement.
- Maintenir les issues de secours accessibles.
- Ne jamais laisser un enfant seul.
- Exercices de sécurité :
 - ❖ Incendie : deux fois par an
 - ❖ Intrusion / PPMS : selon protocole

8. LE RÈGLEMENT

Pour les enfants

- Les règles de vie sont co-construites avec les animateurs via des jeux.
- Respect obligatoire des règles établies pour un cadre sécurisant et bienveillant.

Pour les parents

- Respect du règlement intérieur du service jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres.

Pour l'équipe pédagogique

- Présence obligatoire aux réunions.
- Respect des collègues, des lieux et du matériel.
- Aucune punition discriminatoire ou exclusion.
- Surveiller son langage.
- Gérer les divergences en privé ou lors des réunions mensuelles.
- Respecter les horaires, le travail des autres et les objectifs pédagogiques.
- Les décisions de la direction sont à suivre, certaines peuvent être discutées, mais toute non-conformité est signalée au service enfance.

Horaires :

- Matin : présence 5 min avant l'ouverture (7h30), départ 08h35.
- Soir : présence dès 16h35, départ 18h00/18h15.
- Retards et absences signalés à la direction.

Autres règles :

- Téléphone : usage strictement professionnel, réseaux sociaux interdits.
- Interdiction de fumer dans et autour des locaux.



Conclusion

Le temps périscolaire est bien plus qu'un simple moment de transition entre l'école et la maison. Il constitue un véritable espace éducatif où chaque enfant peut s'épanouir, expérimenter, apprendre à vivre avec les autres et grandir en confiance.

À travers les projets menés, l'équipe d'animation s'attache à proposer des activités diversifiées, à encourager la curiosité, l'expression, la créativité et la coopération.

Chaque moment partagé devient ainsi une occasion d'apprentissage et de découverte de soi et du monde.

Ce projet pédagogique affirme notre volonté de construire, ensemble — enfants, familles, enseignants, animateurs et partenaires — un cadre bienveillant, sécurisé et stimulant, où chacun trouve sa place et contribue à la vie collective.

Ancré dans les valeurs de l'éducation populaire, il s'inscrit dans une dynamique d'évolution permanente : écouter, observer, adapter, innover. C'est cette démarche collective et réflexive qui permet à l'équipe d'accompagner chaque enfant dans son développement personnel, social et citoyen.

En somme, le périscolaire à Thuir n'est pas seulement un lieu d'accueil : c'est un espace de vie, d'apprentissage et de partage, où se construisent jour après jour les adultes de demain.

Les animateurs s'engagent à la lecture et au respect du projet pédagogique. La mention « lu et approuvé » suivie de la signature.

[illegible]